

QUARTIER « LA GRANDE CÔTE, LE CONCIÉ, MAINE GAUDIN »

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2017

Cette réunion s'est déroulée en présence d'une quarantaine de personnes ainsi que Monsieur le Maire : Claude BAUDIN, M BECKER adjoint à la vie des quartiers, Mme BROUX, Mme PROUST et M. LA SCOLA, conseillers municipaux.
Excusée : Mme AUCOUTURIER, 1^{re} adjointe.

Les thèmes abordés ont permis des échanges très enrichissants, prometteurs pour les années à venir...

Remerciements aux élus et aux habitants présents.

LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ABORDÉS

- **Intervention de Mme PROUST sur le ZERO PHYTO**
Obligation pour les communes de ne plus employer de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux à partir du 1^{er} janvier 2017.
Nombreux échanges avec les habitants présents.
Nous vous conseillons de lire l'article paru sur le dernier REFLET.
- **Aménagement de la rue des PERDRIX**
Compte tenu du profil de la rue qui génère des difficultés techniques pour récupérer les eaux pluviales et demande la réalisation de murets, les études nécessaires conduiront à **une réalisation en 2018**.
Cependant, le directeur des services techniques nous soumettra le plan d'aménagement de la rue afin de recueillir nos avis ; nous programmerons alors une réunion de concertation avec les habitants de la rue.
- **Point sur le carrefour du GOLF**
Après les manifestations qui se sont déroulées au golf (Violon sur le Green) et les concours hippiques du centre équestre, vous nous avez fait part de l'absence de sécurité lors de la réunion du 25/08/2016.
Nous sommes intervenus auprès du président du Conseil départemental afin de relancer le dossier du rond point du Golf...
Par l'intermédiaire de Mme AUCOUTURIER, une réunion avec le directeur des routes du département est programmée en février.
- **Pistes cyclables**
1 – *Rue des Palombes* : l'ONF a enfin accepté la réalisation d'une piste à travers la forêt pour rejoindre la rue des Palombes à la Grande Côte au niveau du parking.
Cette piste sera double : une pour les vélos, une pour les piétons.
2 – *Liaison douce BREUILLET, SAINT-AUGUSTIN, SAINT-PALAIS-SUR-MER*
Un projet géré par la CARA à la demande des communes de BREUILLET et SAINT-AUGUSTIN, envisage de relier par une piste cyclable les 3 communes.
L'arrivée de cette piste sur Saint-Palais-sur-Mer se situerait au niveau du rond point de la station d'épuration.

- **Aménagement de la Grande Côte**

L'accès à la plage va être réalisé avant l'été 2017.

Puis l'aménagement de l'avenue de la Grande Côte, à partir du rond point de l'olivier, sera réalisé par tranche jusqu'à son aboutissement en 2020.

Une concertation avec les riverains sera mise en place au cours de l'étude.

- **Accueil des camping-cars**

Il est prévu une aire de stationnement payante sur le parking du château d'eau de Courlay (environ 8 places).

Les camping-cars pourront stationner l'été sur le parking de l'école.

- **Les travaux**

• *réalisés, consécutifs aux questions du 25/08/2016*

Le passage piétons au bout de la rue des Courlis, sur la piste cyclable de la Grande Côte, a été repeint.

• *à réaliser :*

- Passage piétons de l'avenue de la Grande Côte seront repeints avant l'été (chaussée et piste cyclable) ;
- Piste piétonne à l'extrémité nord de la Grande Côte : les trous seront bouchés en attendant le réaménagement complet de l'avenue de la Grande Côte ;
- Miroir rue des Mouettes/rue des Mésanges : un second doit être posé en 2017 ;
- Des panneaux « cédez le passage » seront mis en place sur la piste cyclable de la Grande Côte (les piétons étant prioritaires sur les cyclistes).

QUESTIONS DIVERSES

- Office du tourisme : transfert à la CARA depuis le 1^{er} janvier 2017.
Centre nautique : gestion prise en charge par la commune.
- Le conseil municipal a pris conscience du besoin d'un centre médical pour la population Saint-Palaisienne.

INFOS DIVERSES

- Le Forum de l'environnement est reconduit et fixé au 1^{er} juillet 2017 avec la fête des quartiers, au lac.
- Le nettoyage de la plage de la Grande Côte est prévu le dimanche 12 février (article dans le REFLET).

A noter : les questions transmises par écrit ou par courriel qui n'ont pas fait l'objet d'une réponse au cours de cette réunion sont communiquées à la mairie.

La séance est levée à 20h10.

Fait à Saint-Palais-sur-Mer, le 10 janvier 2017

Françoise DEBERT

François GASSIAN